



Liban : la rentrée est-elle possible après le 4 août 2020 ?

jeudi 1er octobre 2020, par [Bariaud](#)

INTERNATIONAL

LIBAN : LA RENTRÉE EST-ELLE POSSIBLE APRÈS LE 4 AOÛT 2020 ?

Le Liban traverse actuellement la plus grave crise économique et financière de son histoire, accentuée par une crise sanitaire (Covid-19) et par l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 dernier : destruction du tiers de la capitale, 200 mort-es, 6000 blessé-es et 300 000 personnes sans logements.

C'est dans ce contexte que plus d'un million d'élèves libanais, sans compter les élèves réfugiés syriens et syriennes, reprendront le chemin de l'école le 28 septembre.

Les écoles ont été gravement touchées : quelques 128 établissements à Beyrouth et dans la région du Mont Liban (dont 78 établissements privés et 50 publics) ont subi des dommages importants. Les écoles non endommagées ont servi de foyers d'accueil pour les familles victimes.

L'enseignement public doit faire face à un afflux d'élèves supplémentaires. Depuis la faillite de l'État libanais en janvier dernier, de nombreuses familles sont désormais dans l'incapacité de payer les frais de scolarité du privé et ont transférés leurs enfants dans le public.

Depuis le début de la crise syrienne en 2011, le nombre d'étudiant-es non libanais est passé de 3 000 à 210 000, presque autant que leurs camarades libanais.

Pour faire face à cet afflux inédit, les enseignant-es ont arrangé une seconde plage horaire de cours s'ajoutant. Les conditions de réforme imposées par le FMI posent sur les capacités à investir dans l'éducation.

L'État libanais a demandé à l'UNESCO de s'engager pour la réhabilitation de 165 établissements scolaires.

Dans les universités, le gouvernement a annoncé que seulement 50 % des étudiant-es pourront être accueillis à cause des moyens sanitaires.

Un mouvement syndical a été déclenché début septembre par les enseignant-es du secteur privé car plus de 13 000 enseignant-es n'ont pas touché leur salaire depuis trois mois.

Plusieurs milliers d'institutions ont été licenciés. Rodolphe Abboud, président du syndicat des enseignant-es de privé explique que « dans certains cas, les deux parents

enseignant-es ont été licenciés, ce qui veut dire que ces familles se sont retrouvées du jour au lendemain sans revenus et avec à leur charge la scolarité de leurs enfants, auparavant en général prise en charge par leur employeur ».

Dans le secteur public, la ligue des enseignant-es des écoles primaires publiques a appelé à une mobilisation générale le 9 septembre 2020 et à l'union de tous les enseignant-es secteur public et privé pour réclamer au gouvernement la mise en place au plus vite des réformes économiques et sociales ainsi que la protection des acquis sociaux des enseignant-es, y compris leurs bourses scolaires et la caisse coopérative des fonctionnaires de l'État.

En parallèle, le mouvement syndical indépendant libanais, très actif dans les mobilisations enseignant-es de 2007, se mobilise également pour réclamer l'interdiction des licenciements et l'augmentation des salaires des enseignant-es en fonction des taux de change du dollar sur le marché. Il réclame également qu'une aide soit versée aux familles pour qu'elles puissent payer les frais d'inscription et les fournitures scolaires.



Le Liban traverse actuellement la plus grave crise économique et financière de son histoire, accentuée par une crise sanitaire (Covid-19) et par l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020 dernier : destruction du tiers de la capitale, 200 mort-es, 6000 blessé-es et 300 000 personnes sans logements.

C'est dans ce contexte que plus d'un million d'élèves libanais, sans compter les élèves réfugiés syriens et syriennes, reprendront le chemin de l'école le 28 septembre.

Les écoles ont été gravement touchées : quelques 128 établissements à Beyrouth et dans la région du Mont Liban (dont 78 établissements privés et 50 publics) ont subi des dommages importants. Les écoles non endommagées ont servi de foyers d'accueil pour les familles victimes.

L'enseignement public doit faire face à un afflux d'élèves supplémentaires. Depuis la faillite de l'État libanais en janvier dernier, de nombreuses familles sont désormais dans l'incapacité de payer les frais de scolarité du privé et ont transférés leurs enfants dans le public.

Depuis le début de la crise syrienne en 2011, le nombre d'étudiant-es non libanais est passé de 3 000 à 210 000, presque autant que leurs camarades libanais.

Pour faire face à cet afflux inédit, les enseignant·es ont aménagé une seconde plage horaire de cours l'après-midi. Les conditions de réformes imposées par le FMI pèsent sur les capacités à investir dans l'éducation.

L'État libanais a demandé à l'UNESCO de s'engager pour la réhabilitation de 165 établissements scolaires.

Dans les universités, le gouvernement a annoncé que seulement 50 % des étudiant·es pourraient être accueillis à cause des mesures sanitaires.

L'enseignement à distance n'est pas possible à cause de manque d'infrastructures électriques (depuis janvier 2020 1h par jour), le réseau internet, lui, est presque inexistant hors la capitale.

Les raisons sont d'une part la destruction des centrales électriques lors des précédents bombardements israéliens et d'autre part la corruption des classes dirigeantes qui ont détourné les fonds nécessaires à la reconstruction de ces centrales. Ce scandale était l'une des raisons qui ont poussé le peuple libanais à descendre par millions dans les rues le 17 octobre 2019.

Quelles revendications pour les enseignant·es libanais ?

Un mouvement syndical a été déclenché début septembre par les enseignant·es du secteur privé car plus de 13 000 enseignant·es n'ont pas touché leurs salaires depuis trois mois.

Plusieurs milliers d'instituteur·trices ont été licenciés. Rodolphe Abboud, président du syndicat des enseignant·es du privé explique que « dans certains cas, les deux parents enseignants ont été licenciés, ce qui veut dire que ces familles se sont retrouvées du jour au lendemain sans revenus et avec à leur charge la scolarité de leurs enfants, auparavant en général prise en charge par leur employeur ».

Dans le secteur public, la ligue des enseignant·es des écoles primaires publiques a appelé à une mobilisation générale le 9 septembre 2020 et à l'union de tous les enseignant·es (secteur public et privé) pour réclamer au gouvernement la mise en place au plus vite des réformes économiques et sociales ainsi que la protection des acquis sociaux des enseignant·es, y compris leurs bourses scolaires et la caisse coopérative des fonctionnaires de l'État.

En parallèle, le mouvement syndical indépendant libanais, très actif dans les mobilisations enseignantes de 2017, se mobilise également pour réclamer l'interdiction des licenciements et l'augmentation des salaires des enseignant·es en fonction des taux de change du dollar sur le marché. Il réclame également qu'une aide soit versée aux familles pour qu'elles puissent payer les frais d'inscription et les fournitures scolaires.